

Les acteurs de la ZPS :

L'opérateur technique, missionné par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM), est chargé de l'élaboration du Document d'Objectifs de la ZPS. Le COGard réalise cette mission avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, de l'Office National des Forêts (ONF) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour les aspects qui les concernent. La réalisation du DOCOB et sa mise en œuvre se déroulent en concertation avec les différents acteurs du territoire et représentants des activités socio-économiques réunis dans un Comité de pilotage (COPIL). Ce COPIL a notamment la charge de valider le Document d'Objectifs. Une fois le DOCOB achevé, une structure animatrice sera choisie. Elle mettra en œuvre les actions avec les partenaires locaux à travers des contrats Natura 2000, des Mesures agro-environnementales (MAET) ou des bonnes pratiques décrites dans la Charte.

Des questions sur Natura 2000 ?

Peut-on chasser et pêcher dans un site Natura 2000 ?
OUI. En respectant les plans de chasses et les lois nationales en vigueur.

L'accès aux sites Natura 2000 est-il interdit ou réglementé ?
NON. Les lois nationales s'appliquent. La fréquentation dans certaines zones sensibles peut être organisée sur demande du comité de pilotage.

L'exploitation des ressources naturelles (agriculture, coupes forestières ...) dans un site Natura 2000 est-elle possible ?

OUI. Les activités humaines sont maintenues et parfois favorisées lorsqu'elles sont bénéfiques à l'environnement. Les règles foncières sont elles modifiées ?

NON. Les lois nationales en vigueur s'appliquent. Lors de la révision des documents d'urbanisme, une étude d'incidence environnementale (voir article L. 122-1 du Code de l'environnement et du décret n°77-11-41 du 12 octobre 1997 modifié) doit être cependant réalisée.

Est-ce qu'un propriétaire peut refuser la réalisation d'une action Natura 2000 ?

OUI. Les contrats Natura 2000 sont basés sur le volontariat. Un propriétaire ne doit cependant pas détruire une espèce ou un milieu naturel intentionnellement.

Est-ce que les sites Natura 2000 sont inscrits aux documents d'urbanisme d'une commune ?
OUI. Lors des études d'élaboration ou de modification des POS ou des PLU, un volet concerne l'impact des aménagements prévus sur les milieux et espèces à préserver.

Natura 2000 accompagne t-il certaines démarches de particuliers ?

OUI. A l'aide des chartes et des contrats, l'Europe et l'Etat aide au financement de pratiques respectueuses des orientations de gestion préconisées dans le Document d'Objectif du site.

Les objectifs de la ZPS :

En tenant compte de l'enjeu patrimonial des espèces, de leur état de conservation et des menaces identifiées, les recommandations de gestion favorable peuvent se décliner en 3 objectifs :

1. Conserver et améliorer des habitats des espèces
2. Limiter les risques de mortalités ou de dérangement.
3. Suivre les populations d'oiseaux de la ZPS pour mieux les connaître afin d'optimiser les actions et pouvoir évaluer l'efficacité des mesures entreprises.



Calendrier :

Avril 2006 :

Désignation de la ZPS (Arrêté du 6 avril 2006)

2008-2009 :

Réalisation d'un état des lieux de l'avifaune (rapport disponible)

Février 2011 à août 2012 :

Deuxième partie du DOCOB

- Diagnostic socio-économique
- Définition et hiérarchisation des objectifs de conservation et de gestion
- Préconisations de gestions
- Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation
- Rédaction de la Charte
- Animation et concertation avec les acteurs

Fin 2012 :

- Validation du Document d'objectif par le Comité de pilotage
- Choix de structure animatrice
- Mise en œuvre des actions du DOCOB

Pour plus d'infos :

Centre Ornithologique du Gard - COGard



Avenue du Champ de Foire
30190 - Saint-Chaptes
Tél/Fax : 04.66.63.85.74
assoc@cogard.org
www.cogard.org

Chargé de mission : Béranger REMY

DDTM du Gard

89 rue Weber
30907 NIMES CEDEX
Tel : 04.66.62.62.00

www.gard.equipement.gouv.fr
Personne ressource : Sylvain MATEU



Portail national Natura 2000 :
www.natura2000.fr

Site de la DREAL-LR

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

N°1 - Mai 2011

ZPS n°FR9112012

« Gorges de Rieutord, Fage, Cagnasse »

Bulletin d'information sur l'élaboration
du Document d'Objectifs **Natura 2000**



Quelques chiffres :

Fin 2010, le réseau Natura 2000 en France comprend 1706 sites couvrant une superficie de 6,82 millions d'hectares, soit 12,4 % du territoire terrestre. La région Languedoc-Roussillon dotée d'une biodiversité exceptionnelle est la première région française avec 32 % de son territoire classé au titre de Natura 2000. Elle compte 47 ZPS terrestres, qui représentent 750 356 ha (soit 24,8% de la région). Dans le Gard, 41 sites sont recensés au titre de Natura 2000, dont 14 ZPS, représentant une superficie d'environ 109 000 ha.



Le site Natura 2000 « Gorges de Rieutord, Fage, Cagnasse » vient de fêter son 5ème anniversaire. Une seconde étape de son histoire s'engage, à présent, avec l'élaboration du Document d'Objectifs dont le pilotage a été confié par les acteurs locaux à la DDTM du Gard. Cette lettre a pour objectif de vous rappeler quelques notions essentielles permettant de comprendre Natura 2000. Elle vous informe également du travail qui sera conduit, avec vous, dans les mois à venir. En effet, pour cette mission, la DDTM a choisi une équipe de spécialistes, pluridisciplinaire, qui viendra à votre rencontre, dans le cadre d'entretiens ou de réunions diverses. Car nous aurons à cœur que ce Document d'Objectifs soit le fruit de ce travail en commun, concerté, et qu'il soit riche de mesures qui contribuent, grâce à votre implication permanente, à la préservation de ce magnifique territoire. Merci de leur réserver le meilleur accueil. Bonne lecture.

EDITO

La DDTM du Gard

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau de sites naturels visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen et dans le cadre du développement durable.

Natura 2000 cherche donc à concilier activités humaines et protection des milieux naturels afin de répondre aux enjeux environnementaux locaux.

Pour cela les objectifs sont :

- Maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces.
- Favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux écologique.
- Initier un nouveau mode de gouvernance des territoires

Natura 2000 est fondé sur deux directives :

- la directive « Habitats Faune Flore » du 21 mai 1992 qui prévoit la délimitation de zones de conservation (ZSC) des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 qui prévoit la délimitation de zones de protection (ZPS) pour les oiseaux sauvages menacés d'extinction.

Vautour percnoptère

Neophron percnopterus, *Mariablanca*

Le plus petit des vautours et le seul à être un migrateur, il est présent sur son site de reproduction de mi-mars à début septembre. Sensible au moindre dérangement, il a besoin de falaises tranquilles pour nicher. Principalement charognard, il peut débarrasser ainsi la nature de cadavres d'animaux sauvages ou d'élevage. Il profite des placettes d'alimentation pour se nourrir.



Rollier d'Europe

Coracias garrulus, *Gach bleu*

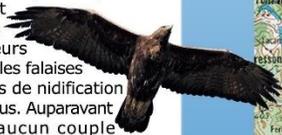
Le Rollier est l'une des espèces les plus colorées du sud de la France. Migrateur insectivore, il arrive dès le mois d'avril et repart en août-septembre. On trouve quelques couples dans une partie de la ZPS, en limite de son aire de répartition. Il est inféodé aux milieux ouverts et a besoin de cavités (d'arbres creux ou dans un mur) pour nicher. Sa population semble être stable sur ce territoire, et profite peut-être de la bonne dynamique française des dernières années.



Aigle royal

Aquila chrysaetos, *Agla daurata*

C'est une aigle de grande taille et massif, cette corpulence lui permet de chasser des proies volumineuses comme les lagomorphes, petits carnivores (renardeau, fouine). Les Aigles royaux adultes sont sédentaires alors que les oiseaux non reproducteurs divaguent. Il affectionne les falaises pour nicher mais des cas de nidification dans les arbres sont connus. Auparavant nicheur sur la zone, aucun couple reproducteur n'est connu à ce jour mais des observations régulières sur des sites potentiels peuvent laisser supposer une installation prochaine.



Fauvette pitchou

Sylvia undata, *Pichon*

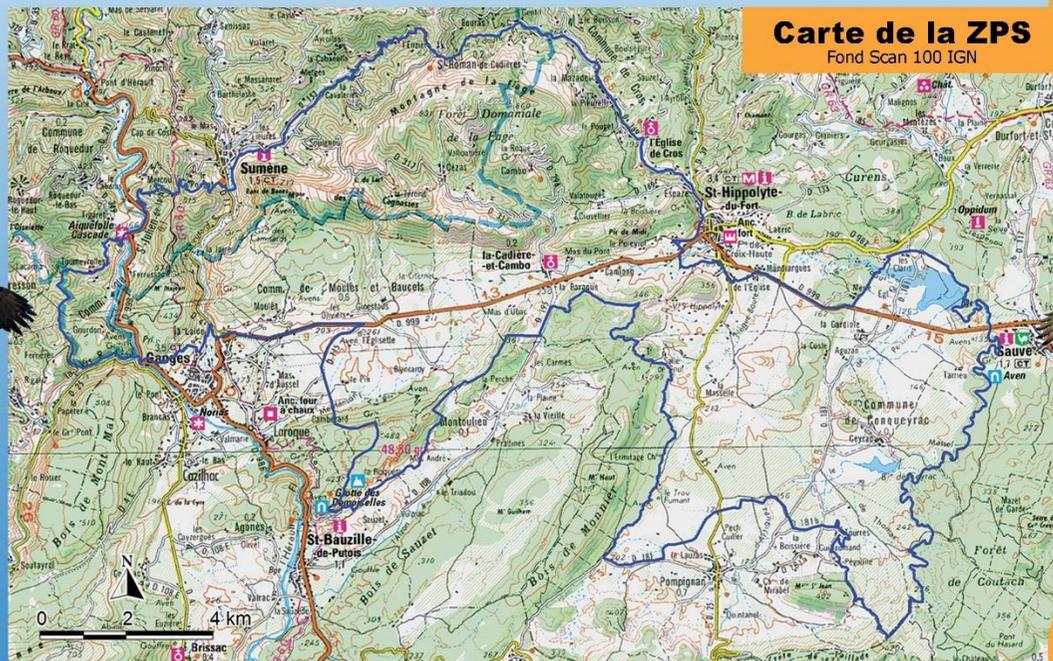
La Fauvette pitchou habite les garrigues basses formant un couvert assez épais et dense. Elle trouve sa nourriture dans l'entrelacs des branches d'épineux où elle dissimule son nid. Si elle profite de la recolonisation des garrigues ouvertes par les ligneux bas, cette situation n'est que transitoire puisque dès l'apparition des premiers arbres, le milieu ne lui est plus favorable.



L'espèce est localement commune dans la ZPS, mais pourrait diminuer si la fermeture des milieux se poursuit.

Un site pour les oiseaux :

La ZPS des « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasse » a été désignée en avril 2006, au titre de la directive « Oiseaux ». Elle se situe à cheval entre le Gard et l'Hérault à la limite entre garrigues et Cévennes. Elle a une superficie de 12 256 ha, dans lesquels on retrouve deux zones : la montagne au nord ou est essentiellement forestière et la plaine utilisée par l'agriculture ou couverte de garrigues. Sur ce même territoire ou ces alentours on retrouve d'autres périmètres de protection : une Réserve Naturelle Régionale : « la RNR de Combe chaude » sur 56ha ; une autre zone Natura 2000 classée en ZSC dont une petite partie chevauche la ZPS, deux ZPS limitrophes et le Parc National des Cévennes dont une partie de la zone d'adhésion est sur la ZPS.



Les communes concernées :

La Zone de Protection Spéciale des « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasse » comprend 11 communes et 12 807 habitants. Dans le Gard : La Cadière-et-Cambo, Conqueyrac, Cros, Pompignan, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Julien-de-la-Nef,

Les espèces de la ZPS:

Le diagnostic écologique recense 73 espèces dites patrimoniales et 39 espèces inscrites à l'Annexe I de la directive « Oiseaux ».

Espèces nicheuses d'intérêt européen			
Espèces	Nombre de couples	Niveau d'enjeu dans la ZPS	Etat de conservation
Vautour percnoptère	1	Très fort	Favorable
Aigle de Bonelli	1	Très fort	Favorable
Aigle royal	0 - 1	Fort	Défavorable
Circaète Jean -le- Blanc	5 - 15	Fort	Favorable
Rollier d'Europe	5 - 8	Fort	Favorable
Pipit rousseline	21 - 240	Fort	Défavorable
Alouette calandrelle	0-3	Fort	Défavorable
Fauvette pitchou	9 - 132	Fort	Favorable
Faucon pèlerin	2 - 5	Modéré	Défavorable
Grand-duc d'Europe	4-10	Modéré	Favorable
Alouette lulu	42 - 380	Modéré	Favorable
Bruant ortolan	5 - 27	Modéré	Défavorable
Bondrée apivore	0 - 5	Modéré	Neutre
Busard cendré	1 - 5	Modéré	Inconnu
Engoulevent d'Europe	1 - 25	Modéré	Inconnu
Milan noir	1 - 5	Faible	Neutre
Martin-pêcheur d'Europe	5 - 25	Faible	Favorable
Pic noir	1 - 3	Faible	Favorable

Carte de la ZPS

Fond Scan 100 IGN

Aigle de Bonelli

Aquila fasciata, *Agla comuna*

Espèce emblématique du milieu méditerranéen, il niche dans les milieux rupestres (falaises). Son régime alimentaire est très varié suivant les ressources du milieu : oiseaux de taille moyenne (perdrix, Corvidés, Columbides), des petits mammifères et gros reptiles. Les adultes sédentaires restent sur leur site de reproduction toute l'année. Tandis que les jeunes une fois émancipés, sont erratiques pendant plusieurs années puis peuvent former un couple s'ils réussissent à survivre.



Pipit rousseline

Anthus campestris, *Tita*

Le Pipit rousseline est un petit passereau insectivore de couleur sable qui fréquente des milieux très variés présentant une strate végétale basse où son nid est dissimulé dans les touffes d'herbe. Il est facilement observable lors de la période nuptiale mais reste discret le reste de la saison.



Ses effectifs sont en régression principalement du fait de la fermeture des milieux. Migrateur, il arrive fin avril et repart en octobre.

Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus, *Paireblanc*

Le Circaète ou « l'aigle aux serpents », tient son surnom de son régime alimentaire presque exclusivement constitué de reptiles

(serpent et lézard). Deux éléments sont nécessaires à l'installation de l'espèce : des secteurs boisés et calme, des terrains de chasse ouverts riches en reptiles. Il est migrateur puisqu'il n'y a plus de reptiles dans nos contrées à la saison la plus froide. Sa population semble stable dans la ZPS, mais reste à ce jour mal connue.

Alouette calandrelle

Calandrella bradydactyla, *Calandreta*

Alouette de petite taille, elle se reconnaît à son plumage variable assez pâle avec seulement une petite foncée aux côtés de la poitrine, un large sourcil blanc et un bec pointu très pâle. Oiseau aux mœurs steppiques, elle apprécie les terrains plutôt plats, découverts, cultivés ou pâturés. Son régime alimentaire varie suivant les saisons : insectivore lors de la saison chaude, elle devient granivore en hiver. La population de calandrelle sur la ZPS semble relictuelle, localisée et irrégulière.

